

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le cinq avril, à vingt heures, se sont réunis les conseillers municipaux en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 23 mars 2017.

Sont présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

- Mme Myriam VARLET (qui a donné pouvoir à Mme Christèle RICHARD)
- Mme Sandrine DUFOUR (qui a donné pouvoir à M. Gérard LHEUREUX)
- Mme Valérie GRADEL (qui a donné pouvoir à M. Guy RENOIR)
- M. Jean-Claude MESSEANT (qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BINQUET)
- M. Jean-Marc BLIEUX (qui a donné pouvoir à M. Eric BOTTE)
- Mme Pascale FOUQUEMBERG

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Madame Christèle RICHARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il n'appelle aucune observation et est immédiatement adopté.

Monsieur le Maire apporte quelques informations complémentaires sur plusieurs points évoqués lors de la dernière séance.

Concernant le projet de cession au Département de la parcelle d'emprise du collège, il a, par téléphone, demandé des précisions concernant :

- **l'usage du parking** – Comme le rappelle justement M. BOTTE, le gymnase est laissé à disposition du collège gracieusement ; les frais annexes (électricité, eau) sont pris en charge par la Communauté de Communes. Il semble logique que le Département fasse un effort en contrepartie.
- **la prise en charge des frais de bornage**
- **l'avenir du terrain** en cas de fermeture du collège ou d'une prise de compétence par la Région, par exemple

Toutes ces questions doivent être soumises au Conseil Départemental par écrit.

En ce qui concerne la proposition faite pour la vente du terrain route de Rue, le Département étudie notre proposition.

Le classement de l'arrière de la parcelle en zone humide pourrait compromettre toute construction.

Pour le mur du cimetière de Marcheville, la décision est prise de le reconstruire en briques, conformément au règlement du PLU.

Cinq personnes sont intéressées pour récupérer les anciennes briques. Chacun est invité à réfléchir à cette proposition.

L'ordre du jour de la séance est abordé.

1) REVALORISATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX (DECRET n° 2017-85 DU 26 JANVIER 2017) :

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cet indice était fixé à 1017 ; il passe à 1022 au 1^{er} janvier 2017 (décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017) puis à 1027 au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, portant l'indice brut 1017 à l'indice brut 1022.

La délibération fera référence à l'indice **terminal** de la Fonction Publique, afin d'éviter d'y revenir chaque année.

Cette proposition est adoptée à la majorité (12 pour, 6 abstentions) ; Mme LOURDEL, Mme LAGULLE, Mme BINQUET et M. BOTTE (+ 2 pouvoirs) s'abstiennent.

Monsieur le Maire expose par ailleurs, qu'après la démission de Michel KLAPSIA, Christèle RICHARD devient 2^{ème} adjoint.

Il propose par conséquent de fixer à 16,5 % de l'indice brut 1022 le taux de l'indemnité qui lui est versée.

Mme BINQUET rejette cette proposition et considère que le montant de l'indemnité de Michel KLAPSIA revient au budget communal, au bénéfice de la population.

M. MACHY rejoint cet avis.

M. BOTTE et **Mme LOURDEL** demandent pourquoi un nouvel adjoint n'a pas été élu.

Monsieur le Maire répond qu'il s'est rallié à l'avis de ses adjoints et que les délégations ont été de nouveau réparties.

Il est décidé à la majorité (11 pour, 7 abstentions : Mme RICHARD, Mme LOURDEL, Mme LAGULLE, Mme BINQUET et M. BOTTE + 2 pouvoirs : M. BLIEUX et M. MESSEANT) de fixer le taux de l'indemnité versée au 2^{ème} adjoint à 16,5 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose par ailleurs d'augmenter l'indemnité versée au maire-délégué de Marcheville en portant le taux à 10,20 % de l'indice terminal (au lieu de 7,20 %).

Il rappelle que M. BLIEUX percevait le maximum de l'indemnité de maire délégué.

Le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour ; seul M. RENOIR s'abstient), décide de verser au maire délégué de Marcheville une indemnité au taux de 10,2 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Au des décisions qui précèdent, les 7 663,92 euros correspondant à l'indemnité brute annuelle versée à Michel KLAPSIA ne seraient que partiellement utilisés : 4 319,64 euros.

2) COMPTES DE GESTION et COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 (COMMUNE ET SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT) :

Monsieur le Maire cède la parole à M. BOUCHEZ, adjoint aux finances pour la présentation des comptes de fin d'exercice 2016.

a) Commune :

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 982 866,19 €
Recettes : 1 297 127,41 €
+ l'excédent 2015 reporté de 296 285,98 €

Soit un excédent de fonctionnement de 610 547,20 €

- Section d'investissement :
Dépenses : 473 657,95 €
Recettes : 575 853,27 €
+ le déficit 2015 reporté de 193 807,52 €

Soit un déficit d'investissement de 91 612,20 euros

soit un excédent global de 518 935 euros.

Lecture détaillée section par section et article par article en est donnée.

M. BOTTE fait part de deux remarques :

- sans transfert d'une partie de l'excédent d'exploitation du service Eau/Assainissement vers le budget principal, le prix du m³ aurait pu diminuer de 0,86 €
 - il signale par ailleurs une incohérence sur l'état de la dette, ligne correspondant à l'un des emprunts renégociés
- Monsieur le Maire répond que l'explication sera donnée lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2016 pour la commune, édité par le receveur municipal, et dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion 2016 de la commune est adopté à la majorité (14 pour, 4 abstentions : Mme LOURDEL, Mme LAGULLE, M. BOTTE + 1 pouvoir).

Il quitte ensuite la salle et cède la présidence à M. MACHY, doyen d'âge pour faire approuver le compte administratif 2016 ;

Celui-ci est adopté à la majorité (12 pour, 4 abstentions : Mme LOURDEL, Mme LAGULLE, M. BOTTE + 1 pouvoir).

Lecture est ensuite donnée des comptes de fin d'exercice 2016 pour le service Eau/Assainissement.

b) Eau/Assainissement :

- Section d'exploitation :
Dépenses : 164 773,60 €
Recettes : 121 608,11 €
+ l'excédent 2015 reporté de 62 315,10 €

Soit un excédent d'exploitation de 19 149,61 €

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 103 013,33 €
 - Recettes : 82 796,75 €
- + l'excédent 2015 reporté de 91 826,51 €

Soit un excédent d'investissement de 71 609,93 euros

soit un excédent global de 90 759,54 euros.

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'amélioration réalisés par VEOLIA sur la station de dépollution dans le cadre du nouveau contrat d'affermage.

M. BOTTE ajoute que de nouvelles améliorations sont toujours à prévoir pour ne pas perdre les surprimes liées à la performance épuratoire versées par l'Agence de l'Eau.

Le compte de gestion 2016 pour le service Eau/Assainissement est adopté à la majorité (14 pour, 4 abstentions : Mme LOURDEL, Mme LAGULLE, M. BOTTE + 1 pouvoir).

Monsieur le Maire quitte la salle et cède à nouveau la présidence à M. MACHY, doyen d'âge pour faire approuver le compte administratif 2016 du service Eau/Assainissement.

Celui-ci est adopté à la majorité (12 pour, 4 abstentions : Mme LOURDEL, Mme LAGULLE, M. BOTTE + 1 pouvoir).

3) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 :

Pour le budget Commune :

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 doit être affectée en section d'investissement – Article 1068 (affectation en réserves d'investissement).

Le montant porté au 1068 doit couvrir à la fois :

- le déficit 2016 de la section d'investissement : 91 612,20 euros
 - et le besoin de financement des restes à réaliser : 94 914,00 euros
- soit 186 526,20 euros

Le solde sera reporté en excédent de fonctionnement reporté,
 $610\,547,20 - 186\,526,20 = 424\,021$ euros

L'affectation de résultat ainsi proposée est adoptée à l'unanimité.

Pour le budget du service Eau/Assainissement :

Le compte administratif 2016 dégage un excédent d'investissement, et pas de restes à

réaliser.

La totalité de l'excédent d'exploitation 2016 peut par conséquent être reportée en excédent d'exploitation reporté, soit 19 149,61 euros.

L'affectation de résultat ainsi proposée est adoptée à l'unanimité.

4) VOTE DES TAUX D'IMPÔTS LOCAUX 2017 :

Les bases fiscales imposables en 2017 sont en augmentation.

Sans variation de taux, le produit fiscal attendu est de 587 366 euros (+ 2,17 % par rapport à 2016).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les mêmes taux d'impôts locaux qu'en 2016, et ce pour la 4^{ème} année consécutive.

- Taxe d'habitation : 12,15 %
- Foncier bâti : 35,93 %
- Foncier non bâti : 46,22 %

	Bases fiscales 2016	Bases prévisionnelles 2017	Taux d'imposition	Produit fiscal
Taxe d'habitation	1 249 460	1 258 000	12,15 %	152 847
Foncier bâti	914 724	953 100	35,93 %	342 449
Foncier non bâti	197 261	199 200	46,22 %	92 070
				587 366 euros

Le Conseil Municipal est unanime à décider du maintien des 3 taux d'imposition.

5) BUDGETS PRIMITIFS 2017 (COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT) :

Commune :

Le projet de budget pour la commune est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Il s'équilibre à 1 584 417 euros en section de fonctionnement
et à 940 616,20 euros en section d'investissement.

Plusieurs questions sont posées concernant certains programmes d'investissement

proposés.

- **Aménagement des trottoirs en centre-ville : M. BOTTE** rappelle que le Département subventionne les travaux d'aménagement des centres-villes ; il faudra les solliciter pour les trottoirs.

Monsieur le Maire indique qu'une 1^{ère} réunion a eu lieu avec les services du Département pour coordonner les travaux.

- **Points d'apport volontaire enterrés : M. CHARLIONET** demande si l'emplacement est signalé. Réponse positive : leur mise en place était annoncée dans le bulletin municipal ainsi que sur le site Internet.
- **Aménagement des parkings du musée et des ateliers municipaux :** suite à la consultation, 3 devis ont été réceptionnés.
Le moins-disant s'élève à 57 932,64 euros TTC

Le budget primitif 2017 pour la commune est adopté à la majorité (14 pour, 4 abstentions : Mme LOURDEL, Mme LAGULLE, M. BOTTE + 1 pouvoir).

Service Eau/Assainissement :

Le budget proposé s'équilibre à

- Section d'exploitation : 123 416,61 euros
- Section d'investissement : 147 351,93 euros

Le budget primitif 2017 pour le service Eau/Assainissement est adopté à la majorité (14 pour, 4 abstentions : Mme LOURDEL, Mme LAGULLE, M. BOTTE + 1 pouvoir).

6) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

La commission chargée de l'attribution des associations s'est réunie et, au vu du dossier déposé par chaque association, propose l'octroi des subventions suivantes :

- Collège Jules Roy de Crécy-en-Ponthieu (section EPS) : 300 €
- Association Espace Ponthieu Marquenterre : 6 730 €
- Association E.M.H.I.S.A.R.C. : 1 000 €
- Club Sportif Crécéen de Crécy-en-Ponthieu : 2 000 €
- Amicale du Centre de Secours Incendie de Crécy-en-Ponthieu : 250 €
- Association Familiale Rurale de Crécy-en-Ponthieu : 200 €
- Association La Colombe Crécéenne : 150 €
- Amicale des anciens élèves : 800 €
- Club des aînés de Crécy-en-Ponthieu : 770 €
- Comité des Fêtes et Animations Culturelles

de Crécy-en-Ponthieu :	5 000 €
- Comité des Fêtes de Marcheville :	200 €
- Comité des Fêtes de Caumartin :	200 €
- C.A.T.M. de Crécy-en-Ponthieu :	170 €
- Mutilés du Travail :	70 €
- Le Réveil Crécéen :	600 €
- Croix Rouge Française :	300 €
- Tennis Club crécéen :	850 €
- U.D.A.U.S. :	35 €
- Journée Nationale des Aveugles :	125 €
- Coopérative Scolaire de Crécy-en-Ponthieu :	1 700 €
- Journée Nationale contre le cancer :	120 €
- USEP (école) :	500 €
- Ecole des jeunes sapeurs-pompiers :	900 €
- A.P.E. de l'école primaire de Crécy-en-Ponthieu :	500 €
- Club d'agility de Crécy-en-Ponthieu :	300 €
- Cyclo Club Crécéen :	300 €
- Association « Au Bonheur des Petits » :	1 000 €

Mme CARRE demande pourquoi 1 000 euros sont attribués à l'association « Au Bonheur des Petits » contre 300 euros en 2016.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait l'an dernier d'une subvention pour faire face aux frais de création de l'association.

Il rappelle également que l'association propose des activités ouvertes à tous les enfants de 0 à 10 ans.

Enfin il ajoute que l'association a sollicité l'aide d'autres organismes tels que la CAF, la Communauté de Communes, le Département ; il semble par conséquent évident que la commune l'accompagne.

Mme RICHARD ajoute qu'une embauche est prévue, et que les permanences de la PMI devraient être assurées dans ses locaux.

Mme LOURDEL met en avant l'importance de cette association pour les parents et assistantes maternelles ; c'est un lieu d'accueil et d'échanges, également essentiel pour la socialisation des jeunes enfants.

M. SUEUR précise que l'association n'avait pas réclamé de subvention l'an dernier ; l'aide de 300 euros a été accordée par le Conseil Municipal comme à toute nouvelle association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'ensemble des subventions précitées, pour un montant global de 25 070 euros.

7) CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIAHM :

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, de financer la participation

au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre en centimes syndicaux.

Celle-ci ne sera pas imputée sur le budget communal, mais réglée par le contribuable en centimes syndicaux.

Le SIAHM a diminué de 40 % la participation à la charge des communes.

La participation demandée pour l'année 2017 s'élève à 6 578,30 euros.

Le taux qui apparaît à la colonne « Syndicats » de l'avis d'imposition sera par conséquent revu à la baisse.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la participation due au SIAHM soit, comme les années précédentes, recouvrée en centimes syndicaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il suit toujours de près l'état préoccupant du pont entre Caumartin et Machiel.

8) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

- **Festival de l'Oiseau :** il se déroule du 8 au 17 avril.
La commune versera comme les années précédentes une subvention de 3 000 euros. La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre sera sollicitée pour à l'avenir subventionner le festival.

Plusieurs diffusions sont programmées au Cyrano.

M. BOUCHEZ déplore que l'Office de Tourisme soit fermé pour congés pendant cette période.

- La Presse a été reçue cet après-midi pour communiquer sur la création du Site Internet, ainsi que l'installation d'une cabane à livres à proximité de l'aire de jeux.
Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que la Commission fleurissement est à l'initiative de la création d'un verger derrière l'église. Chaque arbre planté est parrainé. Une nouvelle cabane à livres et une table de pique nique sont en projet.
M. CHARLIONET annonce qu'il sera difficile de détruire la plante invasive La Renouée du Japon. Peut-être faut-il envisager de bâcher le sol.
- **Sécurité routière :** un miroir a été posé devant la ferme DEUNET, face à la rue du Cimetière
- **Remerciements :** les familles BAYEUL et BARTHE remercient le Conseil Municipal pour les marques de sympathie exprimées lors des obsèques de Nadine BIENAIME née BAYEUL, sœur de Myriam VARLET, d'une part et Madeleine BARTHE, mère de Daniel, d'autre part.

Questions diverses :

- **M. RENOIR** informe le Conseil Municipal d'une demande de rendez-vous formulée par l'Association des Parents d'élèves auprès de la Com de Com suite au dernier Conseil d'école. Des désordres sont constatés : cour sale, fuites côté école maternelle, fenêtres qui se désolidarisent. Aucune suite n'est donnée aux signalements de la directrice.

- **M. CHARLIONET** indique que le portique installé à Marcheville n'est pas amovible et rend difficile l'accès des véhicules d'exploitation : environ 700 mètres sont à faire en marche arrière.
M. BOTTE précise que ce portique a été mis en place après la remise à neuf de la rue du Chauffour pour préserver l'état de la route.

- Monsieur le Maire demande si les acheteurs de bois en forêt sont autorisés à sortir par la rue du Chemin Vert. M. CHARLIONET répond que oui si aucun arrêté municipal ne limite le tonnage.

- **M. BOTTE** demande pour la prochaine séance à obtenir l'état du personnel communal.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23 heures 20.